



FFBA

(Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative)

📍 5 rue des Castors
68200 MULHOUSE

✉ 03 89 43 36 44
contact@benevolat.org

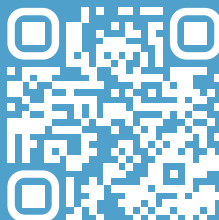
Renseignements & Souscription
www.benevolat.org

Contrats distribués par votre la Fédération Française du Bénévolat et de la vie Associative (FFBA), association de droit local (CCL)
5 rue des Castors - 68200 MULHOUSE, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier sous le N° 09052772.
Assurés par **SMACL Assurances** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances,
141 avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.
Gérés par **SMACL Assurances SA** - Société anonyme au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances,
RCS Niort n°833 817 224, 141 avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



Application FOX ASSO

Faites connaître et gérez votre association avec la nouvelle application
de la Fédération Française du Bénévolat et de la vie Associative



Connectez-vous à l'adresse suivante avec les identifiants
fournis sur votre feuille d'adhésion pour vous connecter à
votre espace ASSURANCE
assurances.benevolat.org

ASSURANCE

La Fédération Française du Bénévolat
et de la vie Associative vous accompagne

ASSURANCE
Spéciale
Association

À partir de
45€ /an

L'ASSURANCE SUR MESURE POUR VOTRE ASSOCIATION

La FFBA a négocié pour vous
des prix et conditions imbattables
pour que vous puissiez être
assurés dans les meilleures
conditions

**Adhérez en ligne
à une assurance
qui protège vraiment
et qui a un coût
associatif**



Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h · Vendredi de 9h à 12h
+33 3 89 43 36 44 (appel non surtaxé) · contact@benevolat.org
www.benevolat.org

Tarifs négociés pour votre association

Une association peut souscrire à une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages causés à un tiers (personne extérieure à l'association) par ses salariés, bénévoles, adhérents et dirigeants. L'assurance n'est pas obligatoire, **mais vivement conseillée**.

Responsabilité Civile Associations : (Contrat de Base)

NOMBRE D'ADHÉRENTS	Cotisations TTC		
	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Types d'activités	Toutes activités socioculturelle ou sportive non énoncée en CLASSE 2	Football, rugby, arts martiaux, boxe, lutte, sports de glace, montagnisme (ski, randonnée, raquettes, VTT, traîneau à chiens), sports cyclistes (cyclotourisme, cyclisme, VTT), natisme, patinage à roulette, roller, skate board	Maison d'Assistante maternelle avec RC professionnelle
jusqu'à 25	45 €	—	Maison d'Assistante Maternelle (MAM) 25 € / enfant
jusqu'à 50	61 €	—	
jusqu'à 75	92 €	147 €	
jusqu'à 100	112 €	172 €	
Au delà de 100 et par tranche de 25 membres	+ 33 € par tranche	+ 41 € par tranche	

Vos garanties

Cette assurance fait partie du minimum qu'une association devrait souscrire afin d'être couverte pour les préjudices dont elle peut être reconnue responsable.

Le Contrat de base, qui protège largement :

RESPONSABILITE CIVILE GENERALE

- Risques Généraux (dommages causés à autrui par l'association, ses préposés, ses aides bénévoles, au cours ou à l'occasion de ses activités)
- Occupation de locaux (dommages causés à autrui au propriétaire pour les locaux occupés à titre occasionnel.
- Intoxication alimentaire
- Organisation occasionnelle de voyages ou de séjours, vol par préposés
- Organisation de manifestations
- Organisation de feux d'artifice

Ce n'est pas tout, la Fédération Française du Bénévolat Associatif vous propose de nombreuses options pour répondre au mieux à vos besoins.

Contactez-nous pour en savoir plus.

RESPONSABILITE CIVILE DE DEPOSITAIRE

Bien confiés

RESPONSABILITE CIVILE MANDATAIRE SOCIAL

PROTECTION DE VOS DROITS

Défense, recours, assistance juridique

ASSISTANCE AUX PERSONNES

- Cette assurance vous vient en aide en cas de difficulté lors d'un déplacement et vous rapatrie (monde entier)

PROTECTION DES PERSONNES

- Invalidité (capitales en fonction du taux d'invalidité)
- Décès (capital décès)
- Frais d'obsèques
- Frais médicaux (optiques, prothèses...)

Options possibles

en complément du contrat RC de base

OPTION A

Locaux permanents (à partir de 40€)

Garantie : incendie et dommages assimilés, tempête, grêle, neige, dégâts des eaux, bris de glace, attentats et actes de tourisme, catastrophes naturelles.

OPTION B

Biens mobiliers (à partir de 25€)

Vol et actes de vandalisme, incendie et dommages assimilés, événements climatiques, dégâts des eaux.

En complément de la garantie Bien immobiliers

Tous risques informatiques (à partir de 25€)

Dégâts sur les mini et micro-ordinateurs ainsi que le matériel bureautique.

Instruments de musique

Détérioration des instruments de musique.

Annulation et interruption de Séjour et Perte de bagages

Remboursement des frais restés à la charge de l'assuré suite à l'annulation de voyage organisé par l'association dans les cas prévus au contrat. Perte de bagages.

Licence Bénévoles (à partir de 2€)

Elle prend en charge les risques en responsabilité civile corporelle et matérielle du bénévole, l'accident individuel, perte de salaire forfait hospitalier, frais médicaux et la responsabilité du dirigeant dans toutes les associations où exerce le bénévole.

Garantie Chapiteaux (à partir de 55€)
et structures légères hors vandalisme

Assurance Protection Juridique Association (à partir de 40€)

- Une protection pénale de l'association
- Une protection pénale et disciplinaire des personnes physiques.
- Une protection de l'Activité de l'association et protection patrimoniale de l'association.

Assurance Garantie annulation Manifestations

Remboursement des frais engagés au cas où la manifestation assurée soit annulée, ajournée ou écourtée par suite de la survenance d'un événement pour cause extérieure à la manifestation assurée et indépendante de la volonté de l'organisateur.

Indemnisation des accidents corporels des bénévoles (à partir de 2€)

Circulation de chars et défilés carnivals-Corsos-parades (à partir de 41€)

Adhérez en ligne à une assurance qui protège vraiment et qui a un coût associatif



Exemple 1

Contrat RC de base **45 €**
+ Option Locaux de 100 m²
40 € = 85 €

Exemple 2

Contrat RC de base **45 €**
+ Option Protection juridique
40 € = 85 €